Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1978) **Heft:** 439

**Artikel:** En question : la garantie contre les risques à l'exportation : politique du

développement : le piège de la ruée vers les "nouveaux marchés"

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1026983

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# EN QUESTION: LA GARANTIE CONTRE LES RISQUES A L'EXPORTATION

# Politique du développement: le piège de la ruée vers les «nouveaux marchés»

Face à la récession, face à la crise, les industries helvétiques se tournent de plus en plus volontiers vers les pays en voie de développement. Cette tendance est d'ailleurs générale dans les pays industrialisés: les « nouveaux » marchés ouverts en Afrique, en Asie, voire en Amérique du Sud, sont les eldorados où l'on espère réaliser les profits qui paraissent désormais compromis sous nos latitudes.

Cet exode industriel « new look » est généralement apprécié comme une forme de dynamisme bien compris. A tel point que l'on trouverait probablement anormal qu'aucun encouragement officiel ne vienne en quelque sorte compenser, pour la plus grande sécurité des entrepreneurs, les « risques » inhérents à un tel dépaysement!

Qui contestera donc que la Suisse fasse un effort accru ces dernières années pour épauler les chefs d'entreprises décidés à diversifier leurs activités à l'étranger?

En fait, l'instrument adéquat existe depuis 1934, année où la « garantie contre les risques à l'exportation » était créée pour combattre le chômage dans notre pays. Vingt ans plus tard, la garantie était fixée dans la loi : grâce à ce système, « l'exportateur était assuré, pour des affaires d'exportation déterminées, de recouvrer une partie de sa créance en cas de perte ou de retard dans le paiement ».

#### Une assurance

Le mécanisme était le suivant : « Lorsqu'un exportateur, en acceptant une commande venant de l'étranger, court un risque particulier pour le recouvrement de sa créance, la Confédération peut, en vue de maintenir et de développer les possibilités de travail et de promouvoir lecommerce extérieur, lui en faciliter l'acceptation en lui accordant une garantie contre ce risque ».

Soit une manière d'assurance pour les exportateurs! A charge pour ceux-ci, en contrepartie, de s'acquitter d'une taxe destinée à couvrir les pertes éventuelles, la Confédération — donc le contribuable — prenant le relai si le fonds ainsi constitué ne suffisait pas à couvrir tous les sinistres (en dernier appel, c'est donc la Confédération qui fait valoir la créance au débiteur).

A ce titre, les engagements de la Confédération ont fortement augmenté ces dernières années. Qualitativement et quantitativement, sur trois fronts:

— Tout d'abord quant à la masse des fonds mobilisés dans les opérations en question: en 1972, la Confédération s'engageait pour un peu moins de quatre milliards, quatre ans plus tard pour près de 13 milliards, et en 1977 pour plus de 16 milliards (comparée à l'ensemble des exportations suisses, la part des garanties passait de 6,2% en 1972 à 20% en 1976); les taxes imposées aux exportateurs ne représentaient, elles, fin 1976, que 2,8% des engagements pris par la Confédération.

— Quant au taux de garantie ensuite : il passait de 68% en 1972 à quelque 85% en 1976...

— Quant à la nature des transactions garanties enfin : en 1973, les exportations de biens d'investissement représentaient le 87% du montant garanti; mais depuis qu'il est possible de « s'assurer », à court terme contre les risques dus au change, les garanties octroyées aux exportations de biens de consommation ne cessent d'augmenter.

Cet appui officiel aux exportateurs a bien sûr la faveur des milieux de l'économie, qui abandonnent à ce chapitre leur litanie sur les « économies » et le « dégraissage du ménage confédéral ». Voyez l'argumentation de la Société pour le développement de l'économie suisse (bulletin du 17 janvier dernier) : « (...) Il est primordial de cons-

tater que jusqu'ici la « garantie contre les risques à l'exportation » n'a occasionné aucune dépense nette pour la Confédération, au contraire. Celui qui sollicite la « garantie » doit verser des taxes qui sont calculées selon la forme sur laquelle porte la garantie, la durée de la couverture et la nature du risque. L'excédent des taxes ainsi versées à la caisse de la Confédération dépasse un montant de 400 millions de francs. Dès lors il ne saurait être question de considérer la « garantie » comme une forme de subventionnement de l'économie d'exportation. Bien que les prestations pour les dommages subis figurent dans le compte

# Flux de capitaux privés de la Suisse vers les pays en développement (en mio de francs)

8 8	1974	1975	1976
Crédits à l'exporta-			
tion avec ou sans			
garantie. (Echéance			
plus d'une année)	319,9	102,8	561,0
Autres apports de ca-			•
pitaux (emprunts			
d'Institutions interna-			
tionales de financemen	nt		
pour le développemen	t		
et de pays en dévelop-	•	/	
pement eux-mêmes)	77,0	831,0	1888,0
	396,9	933,8	2449,0

d'Etat sous le chapitre des subventions fédérales. Toutefois, on estime qu'en 1978 le montant des prestations versées au titre de la garantie dépassera pour la première fois le montant des taxes, et cela en particulièr du fait des distorsions considérables intervenues dans les cours des changes. Cette situation a incité le Parlement à inscrire au budget de 1978 des sommes correspondantes supérieures à ce qui avait été prévu à l'origine. « Maintenir et développer les possibilités de travail et promouvoir le commerce extérieur »

— tels sont les objectifs de la loi sur la « garantie » — est une entreprise qui a véritablement son prix. Compte tenu de la déterioration de la position des produits suisses par rapport à leurs concurrent sur les marchés mondiaux, déterioration due au désordre monétaire actuel, ce prix pourrait encore augmenter. On ne saurait en effet mettre en doute le caractère indispensable d'une garantie contre les risques à l'exportation efficace et solide ».

#### Sur l'autel du marché de l'emploi

On le voit : ce n'est pas le déficit probable (le Conseil fédéral lui même écrivait en novembre dernier : « il faut s'attendre à une augmentation du nombre des sinistres, en raison de l'endettement croissant des pays en développement ») du système qui fait ici reculer la droite économique... Et la réponse est une fois de plus toute trouvée : conservation des places de travail oblige!

Il faut admettre une bonne fois que ni cette argumentation simpliste des exportateurs, ni le label rassurant d'une « assurance » tous risques pour les conquérants des « nouveaux marchés » ne suffisent plus à justifier le maintien en l'état de la « garantie à l'exportation ». Un examen critique de la solution ébauchée avant la Deuxième Guerre mondiale doit être mené. Et ceci sous deux angles au moins. Suivons en cela les propositions du Service informations tiers-monde (« Plus de crédits suisses — endettement accru du tiers-monde ». Dossier. Case postale, 3000 Berne 9)!

# Les mécomptes de l'endettement

1. L'endettement croissant des pays en voie de développement.

Un constat. Parmi les pays les plus endettés figurent avant tout ceux qui ont des liens économiques très étroits avec les pays industrialisés occidentaux; c'est-à-dire que se trouvent dans cette catégorie tous les pays avec lesquels la Suisse entretient d'étroites relations économiques, notamment le Brésil, le Chili, le Mexique et l'Argentine, ou ceux avec lesquels notre pays recherche en ce moment à nouer des liens, à savoir l'Indonésie et les Philippines.

# L'esclavage de la dette

Plus l'endettement d'un pays est important, plus nombreuses doivent être ses ressources pour le remboursement des prêts : le Brésil a consacré en 1977 40% de ses recettes d'exportations au service de la dette...

Et lorsque la dette est importante 1, les prétentions des pays industrialisés sont telles que le développement industriel dicté par eux apparaît aux pays en développement comme la solution pour remédier dans un futur pas trop lointain à la situation actuelle. Mais ces espoirs sont régulièrement déçus! En fait, il apparaît aberrant du point de vue de la politique du développement que les pays industrialisés poussent la concurrence entre eux jusqu'à l'offre de crédits aux pays dont ils espèrent ensuite s'arracher les marchés.

# La Suisse : comme les autres

La Suisse ne fait pas exception à la règle: les crédits octroyés au Chili (50 millions), au Mexique (80 millions), à la suite du symposium de Montreux (octobre dernier) pour la coopération économique entre l'Europe et l'Amérique latine, voire ceux offerts à l'Indonésie et aux Philippines (250 et 100 millions) à l'occasion d'une « Goodwill-Mission » conduite par la Division du Commerce, sont liés à l'achat de produits suisses et bénéficieront encore de la garantie à l'exportation...

# Freiner l'arrivée de capitaux

Il faut dire qu'en s'associant à l'entraide judiciaire internationale, notamment en ce qui concerne les fraudes fiscales et l'origine douteuses des devises, la Suisse pourrait enrayer l'afflux des capitaux en quête de refuge et de cette manière limiter la réexportation de capitaux : « Par solidarité avec les peuples du tiers-monde, il faut revendiquer que la Suisse cesse d'être le paradis des capitaux en fuite; les milieux financiers suisses ont mieux à

faire que de soutirer quelques maigres devises à quelques pays pauvres; limiter volontairement des possibilités d'affaires juteuses, ce serait, là, faire démonstration de solidarité: il est de toute façon suspect d'utiliser des capitaux en fuite, acquis à vil prix, en provenance du tiers-monde, pour financer un certain nombre de crédits — à prix forts — dans d'autre pays du tiers-monde!

#### Deux critères indissociables

2. Pour une politique sélective de la « garantie ».

Dans l'intérêt, tant de l'économie suisse (chaque exportation de crédit entraîne à plus ou moins brève échéance des réimportations de crédit dans notre pays sous forme d'intérêts et de remboursements qui à leur tour peuvent faire tendre le cours du franc à la hausse) que celle du tiers-monde, l'octroi de crédits aux pays en développement devrait être contrôlé. C'est l'occasion de le tenter lorsque la Confédération favorise le marché des crédits privés ou assure des garanties contre les risques à l'exportation.

Aujourd'hui, l'octroi d'une garantie contre les risques à l'exportation dépend de la solvabilité du débiteur. Cette politique a le désavantage de favoriser les pays qui poursuivent une pratique de développement tournée vers l'extérieur : de larges couches de la population des pays en question paient alors les efforts faits par le gouvernement pour attirer les crédits de l'étranger.

# Prime à la qualité

D'où la nécessité d'imposer un nouveau critère à l'octroi de la « garantie » : la destination du crédit; les exportations suisses bénéficiaires du système de « garantie » devraient être sélectionnés en fonction de leur apport au développement des pays du tiers-monde.

¹ Voir dans le dernier numéro du « Mois économique et financier », organe de la Société de banque suisse, la réplique des milieux bancaires, minimisant l'importance de la dette des pays en voie de développement (« Croissance et endettement des pays en voie de développement ». Gisèle Musy).